



Comptes annuels 2024

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

L'ATELIER BY KYF

79 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE
92120 MONTROUGE

SIREN : 834.403.370

Statut juridique : SARL

N° TVA : FR89834403370

FRANCIS TIBI

EI - SIREN : 430199166

25 BOULEVARD ROMAIN ROLLAND, 92120 MONTROUGE

Tél : 0618926630

Sommaire

Bilan	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat	7
Liasse fiscale	9

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut 2024	Amort. & dépréc.	Net 2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et développement			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			
Fonds commercial	161 790		161 790
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 070	4 070	-0
Autres immobilisations corporelles	40 978	17 164	23 813
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	6 296		6 296
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	213 134	21 235	191 899
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières et autres approvisionnements	2 652		2 652
En-cours de production			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
CRÉANCES			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	27 578		27 578
Capital souscrit - appelé, non versé			
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
Actions propres			
Autres titres et instruments de trésorerie			
DISPONIBILITÉS ET CHARGES			
Disponibilités	3 229		3 229
Charges constatées d'avance	5 070		5 070
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	38 529		38 529
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (IV)			
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)			
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (VI)			
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	251 662	21 235	230 428

Bilan passif

Postes	Net 2024
Capital	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Écarts de réévaluation	
Écarts d'équivalence	
RÉSERVES	
Réserve légale	100
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Réserves indisponibles	
Autres réserves	7 942
Report à nouveau	2 647
Résultat de l'exercice	8 937
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	20 625
Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS (II)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	64 099
Emprunts et dettes financières diverses	110 314
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 333
Dettes fiscales et sociales	22 056
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES (III)	209 802
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)	
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	230 428

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Vente de marchandises	2 171
Production vendue de biens	
Production vendue de services	108 589
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	110 760
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	600
Autres produits	26 850
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	138 209
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises	
Variation des stocks de marchandises	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	5 584
Variation de stocks	-2 652
Autres achats et charges externes	52 494
Impôts, taxes, et versements assimilés	2 418
Salaires et traitements	54 689
Charges sociales	14 025
Dotations aux amortissements et aux provisions	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	
Sur actif circulant : dotations aux provisions	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	
Autres charges	205
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	126 763
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	11 446
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN	
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)	
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)	
PRODUITS FINANCIERS	
De participations	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	
CHARGES FINANCIÈRES	
Dotations aux amortissements et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées	1 185
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	

Postes	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 185
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-1 185
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	10 261
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements et aux provisions	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE (IX)	
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	1 324
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	138 209
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	129 272
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	8 937

Liasse fiscale



1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025



N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise						L'ATELIER BY KYF - SIREN : 834403370		Néant ☐				
Durée de l'exercice en nombre de mois						12		Durée de l'exercice précédent		12		
								Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
								31/12/2024		31/12/2023		
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
										Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial					010	161 790		012	161 790		161 790
	Immobilisations incorporelles - Autres					014			016			
	Immobilisations corporelles					028	45 048		030	21 235		23 813
	Immobilisations financières (1)					040	6 296		042	6 296		6 296
	TOTAL I (5)					044	213 134		048	21 235		191 899
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production					050	2 652		052	2 652		
	Stocks marchandises					060			062			
	Avances et acomptes versés sur commandes					064			066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés					068			070			
	Créances autres (3)					072	27 578		074	27 578		31 098
	Valeurs mobilières de placement					080			082			
	Disponibilités					084	3 229		086	3 229		4 032
	Charges constatées d'avance					092	5 070		094	5 070		49
	TOTAL II					096	38 529		098	38 529		35 178
TOTAL GENERAL (I + II)						110	251 662		112	21 235		230 428
PASSIF								Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel					120	1 000		120	1 000		1 000
	Ecart de réévaluation					124			124			
	Réserve légale					126	100		126	100		100
	Réserves réglementées					130			130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...					131			132	7 942		7 942
	Report à nouveau					134	2 647		134	-48 685		-48 685
	Résultat de l'exercice					136	8 937		136	51 332		51 332
	Subventions d'investissement					137			137			
	Provisions réglementées					140			140			
	TOTAL I					142	20 625		142	11 689		11 689
Provisions pour risques et charges					TOTAL II	154			154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	64 099		156	99 703		99 703
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés					166	13 333		166	16 059		16 059
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)					169	1 372		172	22 056		54 124
	Comptes courants d'associés					173	110 314		173	45 504		45 504
Autres dettes					175			175				
Produits constatés d'avance					174			174				
TOTAL III					176	209 802		176	215 390		215 390	
TOTAL GENERAL (I + II + III)						180	230 428		180	227 077		227 077
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an				193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195
	(2)	Dont créances à plus d'un an				197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs				199			(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise L'ATELIER BY KYF - SIREN : 834403370										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2024		N-1 clos le 31/12/2023	
Ventes de marchandises						209		210	2 171	3 576			
Production vendue biens				dont export et livraisons intracommunautaires		215		214					
Production vendue services						217		218	108 589	120 993			
Production stockée								222					
Production immobilisée								224					
Subventions d'exploitation reçues								226	6 000				
Autres produits								230	27 450	5			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	138 209	130 575			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234					
Variation de stock (marchandises)								236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	5 584	8 139			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240	-2 652				
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier					immobilier	242	52 494	17 891			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243				244	2 418	2 317			
Rémunérations du personnel								250	54 689	70 635			
Charges sociales								252	14 025	14 503			
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255		254		4 560			
Dotations aux provisions								256					
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262	205	4			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260							
Total des charges d'exploitation (II)								264	126 763	118 049			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	11 446	12 526			
Produits financiers				(III)				280					
Produits exceptionnels				(IV)				290	40 000				
Charges financières				(V)				294	1 185	1 079			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				347		300		115			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				348							
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306	1 324				
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	8 937	51 332			
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312	8 937	314			
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles							316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles							318					
	Provisions non déductibles							322					
	Impôts et taxes non déductibles							324	1 493				
	Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330				
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)		249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997				
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987			342			
	France Ruralités Revitalisation (FRR)		181		Jeune entreprise innovante		989						
	Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138						
	Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344						
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD		992										
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit				346				350			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648							
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641							
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990							
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649								
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352	10 430	354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356					
Déficits antérieurs reportables				1 601					360	1 601			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370	8 829	372			

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise L'ATELIER BY KYF - SIREN : 834403370										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400	161 790	402		404		406	161 790	
		Autres	410		412		414		416		
Terrains			420		422		424		426		
Constructions			430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			440	4 070	442		444		446	4 070	
Installations générales, aménagements divers			450	31 622	452		454		456	31 622	
Matériel de transport			460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles			470	9 356	472		474		476	9 356	
Immobilisations financières			480	6 296	482		484		486	6 296	
TOTAL			490	213 134	492		494		496	213 134	
II AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Terrains			510		512		514		516		
Constructions			520		522		524		526		
Installations techniques, matériel et outillage industriel			530	4 070	532		534		536	4 070	
Installations générales, aménagements divers			540	12 905	542		544		546	12 905	
Matériel de transport			550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles			560	4 259	562		564		566	4 259	
TOTAL			570	21 235	572		574		576	21 235	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise L'ATELIER BY KYF - SIREN : 834403370								Néant ☐		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%			601		603		605		607
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646
	Sur comptes clients			650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666
TOTAL				680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
								Dotations		Reprises
Fonds commercial								681		683
Autres immobilisations incorporelles								700		705
Terrains								710		715
Constructions								720		725
Installations techniques, matériel et outillage								730		735
Installations générales agencements aménagements divers								740		745
Matériel de transport								750		755
Autres immobilisations corporelles								760		765
TOTAL								770		775
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2										
3										
4										
5										
6										
TOTAL à reporter								780		
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	1 601	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter		
Déficits imputés								983	1 601	
Déficits reportables								984		
Déficits de l'exercice								860		
Total des déficits restant à reporter								870		
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	0	
Montant de la TVA collectée								374	22 152	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	10 316	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : L'ATELIER BY KYF - SIREN : 834403370		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	2
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FRNéant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | L'ATELIER BY KYF - SIREN : 834403370 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom de famille	ANES JOSE	% de détention	48	Nb de parts ou actions	48	
Nom d'usage	JOSE							
Naissance :	Date	02/02/1981	N° Département	99	Commune	LISBONNE	Pays	PORTUGAL
Adresse :								
190 AVENUE DE CLICHY								
75017 PARIS								
FRANCE								

Titre	M	Nom de famille	FRANK NELATON	% de détention	47	Nb de parts ou actions	47	
Nom d'usage	NELATON							
Naissance :	Date	17/09/1968	N° Département	75	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Adresse :								
190 AVENUE DE CLICHY								
75017 PARIS								
FRANCE								

Titre	MME	Nom de famille	SOKUNTHEA SO	% de détention	5	Nb de parts ou actions	5	
Nom d'usage	SO							
Naissance :	Date	02/08/1984	N° Département	99	Commune	BEUNG RAING DAUN PENH	Pays	CAMBODGE
Adresse :								
17 RUE PIPIEN								
91160 LONGJUMEAU								
FRANCE								

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | L 'ATELIER BY KYF - SIREN : 834403370 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : L'ATELIER BY KYF	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 834403370	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (MONTROUGE)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

L'ATELIER BY KYF - SIREN : 834403370

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2025

Local

Référence du local	9204903718779602A0202560
Invariant du local	920490371877
Adresse du local	Lot 143 138 - Bâtiment 01, étage 00, entrée 01 0079 AV PIERRE BROSSOLETTE 92120 MONTROUGE
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	CECCARELLI JEAN
SIREN du propriétaire du local	
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	20 280
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Identification de la société

Désignation de la société

L'ATELIER BY KYF - SIREN : 834403370

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	10 430
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	1 601
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II. Bénéfices soumis au taux réduit	
g Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	10 430
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	
l III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	8 829
m IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Locations immobilières	01/01/2025	31/03/2025	5 070		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025



N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
L'ATELIER BY KYF - SIREN : 834403370			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
79 AVENUE PIERRE BROSOLETT 92120 MONTRouGE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées		Soins de beauté en salon (9602BA)		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15% ☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%		8 829		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A ☐		Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies ☐	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné ☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
EI FRANCIS TIBI 25 BOULEVARD ROMAIN ROLLAND 92120 MONTRouGE Tél: 0618926630 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐			
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a			
		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d			
Montant des autres distributions:						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j			
Montant des revenus répartis					Total (a à h)				
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
MME SOKUNTHEA SO 190 bis avenue de Clichy 75017 Paris FRANCE		5							
M ANES JOSE 190 bis avenue de Clichy 75017 Paris FRANCE		48							
M FRANCK NELATON 190 bis avenue de Clichy 75017 Parsi FRANCE		47							
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					60 818		
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus délivrés									



FRANCIS TIBI

EI - SIREN : 430199166

25 BOULEVARD ROMAIN ROLLAND, 92120 MONTROUGE

Tél : 0618926630